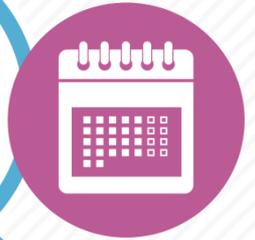


Titres-Restaurant

Date d'application décalée



L'accord d'entreprise SNCF "Titres-Restaurant", négocié et validé par l'UNSA-Ferroviaire, prévoyait initialement une mise en application au 1^{er} octobre 2016. L'appel d'offres lancé par la SNCF pour leur mise en place a fait l'objet d'un référé précontractuel* par l'un des prestataires non retenus. La décision rendue par le Tribunal administratif de Lyon contraint la SNCF à reprendre la procédure depuis le début...

La SNCF annonce dès lors, que compte tenu des délais de procédures incompressibles, la mise en place des Titres-restaurant ne pourra avoir lieu **avant le 1^{er} février 2017**. Dans le cadre de la détermination des agents éligibles, la date de retour des établissements **se trouve également repoussée au 30 novembre 2016**.

L'**UNSA-Ferroviaire** déplore ce contretemps préjudiciable aux agents éligibles, dont l'attente est très forte sur le sujet. L'**UNSA-Ferroviaire** demande à l'Entreprise suite au décalage d'application :

- + que les agents puissent être dotés de "titres papier" si des restaurants n'acceptent pas les titres dématérialisés (en remplacement de la carte à puce initialement choisie),
- + que la démarche de renoncement individuelle soit annuelle et non sur la durée totale de l'accord,
- + que les cantines SNCF qui pratiquent "un tarif extérieur" envers certains agents SNCF, ne soient pas considérées comme des "restaurants d'entreprise" au regard de l'accord,
- + que la part employeur (3,5 € / TR) soit dynamisée au futur plafond légal pour la loi de finances 2017,
- + enfin, que les 2,4 millions € provisionnés en 2016 pour les Titres-restaurant contribuent à l'amélioration des conditions de travail des salariés de la SNCF...



L'expertise syndicale !

**outil procédural à la disposition du candidat dont l'offre n'a pas été retenue au terme d'une procédure de mise en concurrence.*

UNSA-Ferroviaire

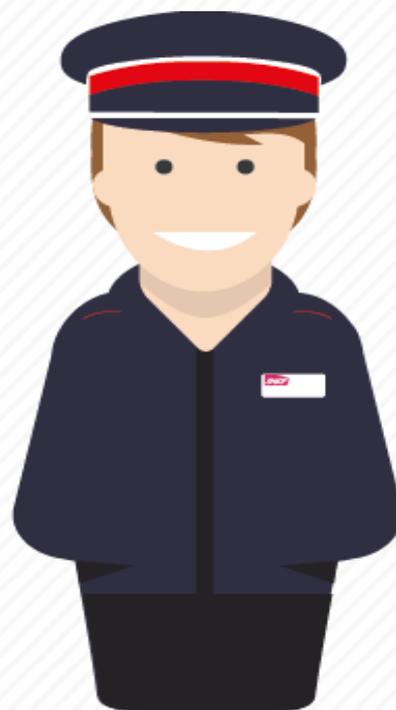
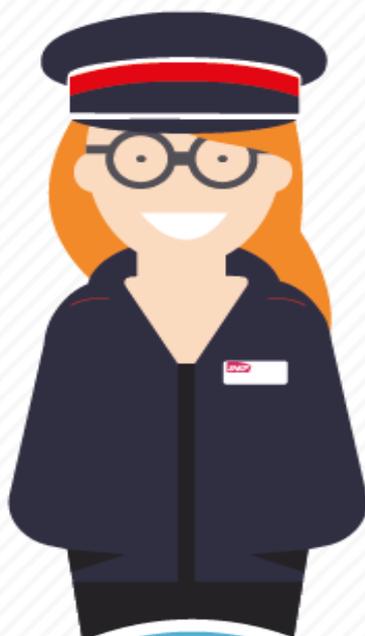
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • federation@unsa-ferroviaire.org



Paris, août 2016

Titres-Restaurant



L'UNSA-Ferroviaire entend dynamiser la part employeur en faveur du pouvoir d'achat des salariés éligibles dans les 3 ÉPIC SNCF.

